



Des pêcheries
en route
vers la
durabilité



Projet Medfish

Elaboration d'un plan d'actions pour la pêche d'oursin en plongée dans le golfe du Lion

Relevé de conclusions des réunions du 18 & 19 Mars 2021

Liste des participants :

- Christian Molinéro, Président CRPMEM PACA
- Déborah Mondain, CRPMEM PACA (vendredi)
- Tony Blanc, professionnel Bouches du Rhône
- Philippe Carrier, professionnel Alpes Maritimes / Var
- Olivier Bardoux, professionnel Var
- Franck Ravez, professionnel Var
- Julien Cepero, professionnel Alpes Maritimes (vendredi)
- Franck Dubbiosi, professionnel Alpes Maritimes - 1^{er} Prud'homme Cannes (vendredi)
- Bernard Perez, Président CRPMEM Occitanie (jeudi)
- Aurélie Carrié, CRPMEM Occitanie
- Manuel Martinez, professionnel Pyrénées Orientales - 1^{er} Prud'homme Saint Cyprien Collioure
- Jérôme Morizot, professionnel Hérault - 1^{er} Prud'homme Sète Môle (vendredi)
- Pierre Motta, DIRM Méditerranée
- Anthony COIS, DML 66-11 (jeudi)
- Maryline BRODIN, DML 66-11 (vendredi)
- Frédéric Bachet, Parc Marin Côte Bleue
- Eric Charbonnel, Parc Marin Côte Bleue (jeudi)
- Sylvain Couvray, Institut Paul Ricard
- Jean-François Holley, CEPRALMAR
- Lauriane Vasseur, Parc Naturel Marin Golfe du Lion
- Audrey Lepetit, PLANETE MER
- Vincent Defaux, consultant pour le projet, Poseidon Europe (ci-après Poseidon)
- Chrissie Sieben, consultant pour le projet, Poseidon
- Joanna Gascoigne, consultant pour le projet, Poseidon
- Théa Jacob, coordinatrice du projet Medfish, WWF France
- Manon Joguet, coordinatrice du projet Medfish, MSC France

I- Contexte

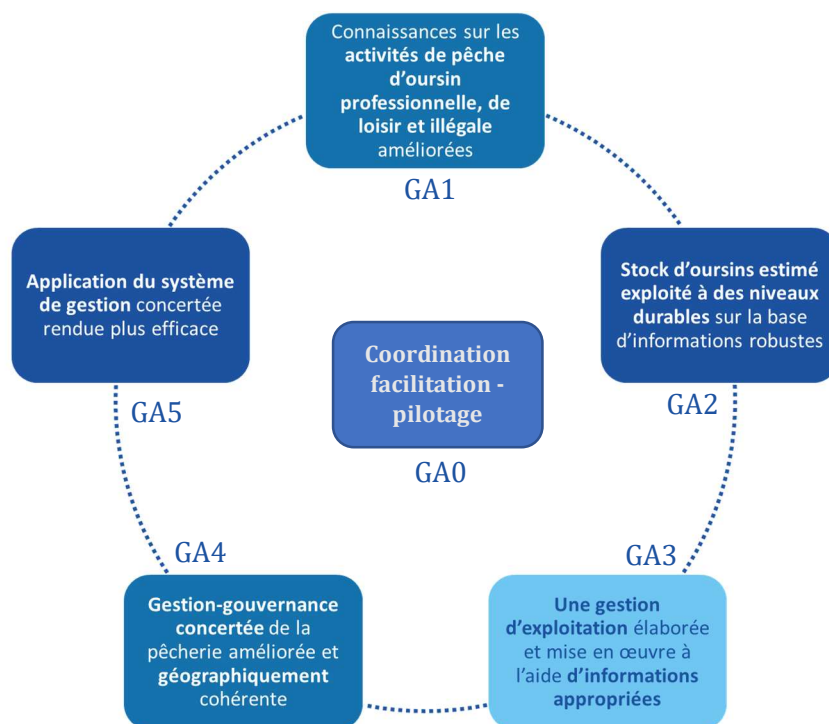
L'équipe du projet Medfish remercie les participants pour leur présence et leur participation à l'atelier de mise en œuvre des actions d'amélioration pour la pêche d'oursin en plongée du golfe du Lion. Un rapide retour sur le contexte du projet et les différentes étapes est réalisé, ainsi qu'une présentation des conclusions de la pré-évaluation (2019, Control Union Pesca).

Une présentation des évolutions de la situation depuis la pré-évaluation est ensuite proposée aux participants, notamment les nouveaux suivis et comptages et les projets de gestion ou de dérogations (ex : licence en bouteille dans le Parc Marin Golfe du Lion).

L'objectif de l'atelier était que les participants co-construisent un projet d'amélioration de pêche sur la base d'un plan d'action proposé par l'équipe Medfish. Pour ce faire, un bureau d'études Poseidon Europe a été engagé afin de créer une ébauche de plan d'action grâce à de la bibliographie et de nombreux entretiens préalables. L'atelier a également pour objectif de définir un pilotage et un mécanisme de suivi de l'ensemble des activités (confirmation des responsables d'actions et des partenaires, estimation des ressources humaines et financières nécessaires).

II- Identification et mise en œuvre des actions prioritaires

En amont de l'atelier, un plan d'action détaillé pour la pêche d'oursin en plongée a été envoyé aux parties prenantes. Il se compose de deux tomes : le Tome 1 décrit l'approche et la méthodologie employées lors de la mise en œuvre d'un projet d'amélioration de la pêche, et le Tome 2 affine les actions d'amélioration suggérées et fournit une planification pratique de ces actions par groupe d'actions (GA) pour permettre à la pêche de tendre vers les exigences de durabilité du Référentiel Pêcheries du MSC. Afin de faciliter les échanges lors de l'atelier, ces 5 groupes d'actions ont été présentés et discutés grâce à un document synthétique :



III- Principales Conclusions

Collecte de données :

- ✓ **Données empiriques et volontaires** peuvent être très utiles : notamment en fournissant des éléments pour le calcul des CPUE et le suivi taille-âge
- ✓ **Données environnementales** à prendre en considération : de nombreux facteurs peuvent influencer le recrutement et l'évolution du stock d'oursin. Volonté des participants d'étudier et de prendre en compte une éventuelle corrélation entre les événements environnementaux et les tendances des populations (ex : pelade, bactéries, pollution, ou température de l'eau (dans des zones peu profondes et très côtières, si l'eau dépasse les 26 degrés, la mortalité de l'ensemble des échinodermes peut être très importante)).
- ✓ **Pêche de loisir nécessite une amélioration de collecte de données** afin d'avoir une meilleure estimation des prélèvements. La mise en œuvre d'un système de gestion renforcé par autorisation-déclaration sur tout le littoral (discussion UE) devrait prendre du temps. Une sensibilisation à la réglementation est également indispensable pour réduire les comportements de pêche illégale des plaisanciers.
- ✓ **Estimation pêche illégale** est complexe. Les prélèvements illégaux sont partagés entre les plaisanciers mal informés et une réelle activité clandestine. A réfléchir pendant la mise en œuvre pour une éventuelle estimation et un potentiel renforcement des contrôles.
- ✓ **Suivi de zones préférentielles** via une cartographie fine permettant de définir des zones pilotes pour des premières collectes de données via une délimitation et une sélection par justification (valorisation des premiers résultats de PELAMED et/ou des études du PNMGL par exemple).

Estimation du stock :

- ✓ **Suivis et comptages scientifiques** très importants à conserver pour avoir une tendance fiable de l'évolution du stock. Les deux suivis annuels du PMCB sont donc très importants, tout comme ceux au sein du PNMGL, et les suivis autour de Toulon (effectués par le passé, cf. thèse du Dr. S. Couvray) et autres initiatives sur la côte. Idéalement, ces données pourraient être complétées par (ou doivent continuer à suivre) une estimation de la taille (inf. et sup. à 5 cm par exemple). Une volonté de relance du suivi de la zone de pêche de Toulon a aussi été discutée.
- ✓ Néanmoins, ces suivis doivent être couplés avec des **indicateurs de CPUE** (apnée et plongée bien différenciées). Un nombre d'oursin remonté par heure de travail pourrait être une très bonne indication par exemple. Une autre proposition pour le calcul des CPUE était de calculer le nombre d'oursin par surface au m². Plus le nombre de professionnels impliqués sera important pour déclarer des CPUE, plus la zone couverte sera étendue et les résultats fiables.

Gestion :

- ✓ **Gestion localisée** et adaptée à l'état du stock et aux spécificités dans chaque région est nécessaire d'après les participants. Besoin d'avancer de manière empirique et géographiquement pertinente.
Des gestions localisées à l'échelle des départements et de zones protégées ou à protéger seraient possibles et plus acceptables, justifiées par des données empiriques et scientifiques (DIRM).
- ✓ **Plusieurs propositions de gestion** sont discutées (sans ordre de présentation) : la mise en place de quotas (en échange d'une ouverture de pêche identique, mais qui gêne certains professionnels qui ne veulent pas se restreindre encore davantage), une restriction de la période de pêche (afin de contraindre la pêche récréative également, mais qui ferait potentiellement perdre des marchés à certains professionnels, et qui fait craindre de trop nombreux jours de mauvais temps, fréquents en hiver), des zones de fermetures en « jachères tournantes » (mais besoin de parfaitement connaître et comprendre les dynamiques d'agrégation et de distribution pour que cela fonctionne, sans oublier que cela peut gêner

l'activité des navires les plus petits et moins rapides qui ne peuvent pas changer de zones si facilement).

[La piste des écloséries/fermes d'affinage sur le littoral a également été discutée.]

Contrôle et communication :

- ✓ **Besoin d'adapter l'échelle de gestion et donc de contrôle** : La DIRM confirme qu'afin d'avoir une gestion très pertinente, il faut qu'elle soit locale. Néanmoins, plus l'échelle de gestion sera fine, plus la réglementation sera complexe, multiple et peu intelligible. Cela rend donc les contrôles très complexes voire impossibles. Il faut trouver un équilibre entre l'échelle de gestion et celle des contrôles (département ou aires marines protégées ?)
- ✓ **Contrôle et dissuasion** en été notamment sont indispensables pour la pêche de loisir (étude du PMCB conclut que les prélèvements sont équivalents entre la pêche professionnelle et la pêche récréative – 1800 enquêtes réalisées).
- ✓ **Problématique liée aux contraventions**. Peu de contrôles débouchent sur de réelles sanctions (financières ou autres). Donc la DIRM a peu de marge de manœuvre.
- ✓ **La possibilité d'engager des gardes-jurés** est discutée pour se répartir sur le littoral
- ✓ **Communication** sur zone vers la pêche de loisir est en cours dans le PNMGL (collaboration avec associations et entreprises de location de navires). Besoin de la renforcer.

Coordination :

- ✓ **Echange d'expérience** important mais pas de réelle coordination décidée pour le moment. Une coordination sur l'échelle de la façade pourrait être pertinente mais cela pose la question d'une structure adaptée (besoin d'avoir plutôt une échelle régionale et plus locale ?)
- ✓ **Un processus de partage d'informations** semble très utile pour tous, notamment une compilation des différents protocoles de suivi et une comparaison des résultats.

IV- Synthèse des échanges et conclusions

Poseidon et l'équipe MEDFISH vont regrouper et compiler l'ensemble des discussions et conclusions des deux demi-journées afin de pouvoir proposer aux participants un plan d'action détaillé, incluant notamment des propositions de coordinateur et de budget. Environ deux semaines seront laissées aux participants afin de faire des retours sur ce document, permettant à l'équipe de mettre à jour le document qui agira en tant que potentielle feuille de route globale du projet d'amélioration. Une note de synthèse sera élaborée et récapitulera de manière synthétique les activités prioritaires à mettre en œuvre afin que l'ensemble des parties prenantes puissent s'accorder dessus.

Un prochain groupe de travail spécifique sur le projet d'amélioration de la pêcherie de l'oursin pourra se tenir à l'automne 2021. En amont, il sera primordial de :

- **Confirmer l'implication des différentes parties prenantes dans le projet d'amélioration de la pêcherie.**
Par exemple :
 - Adhésion des CRPMEM aux propositions d'actions et à un éventuel pilotage à l'échelle régionale des actions proposées
 - Possibilités d'accompagner des initiatives pilotes en cours ou à venir (ex. PELA-MED et initiative à l'échelle du PNM-GL par la mise en œuvre de tout ou partie du plan d'actions ou sur la base des actions proposées
- **Organiser des groupes de travail pour discuter des premières actions à mettre en place.**
Par exemple : Méthodologie pour le calcul des CPUE